



CHRU de Tours

Unités Médico-Judiciaires

Unités Médico-Judiciaires

Les Unités Médico-Judiciaires (UMJ) examinent toutes les victimes de violences pour un constat de leurs blessures et une prise en charge multidisciplinaire au sein du CHU, en urgence et à distance des faits. 2800 victimes ont été examinées par un médecin légiste en 2018. Travaillant en lien direct avec les autorités judiciaires et les services d'enquête, les médecins des UMJ, tous médecins légistes, examinent également les victimes ne souhaitant pas déposer plainte, lorsqu'elles se présentent spontanément, ou sont adressées par une association d'aide aux victimes, un service de l'hôpital, un confrère médecin généraliste ou spécialiste.

Le constat des blessures et du retentissement physique et psychologique faisant suite aux violences donne lieu à la délivrance d'un certificat médical dont la rédaction nécessite une grande précision pour être utile à l'enquête et éviter toute contestation ultérieure.

Toutes les victimes, quel que soit leur âge et leur sexe, le type de violences (physiques, sexuelles, psychologiques, harcèlement, violences répétées, uniques, intrafamiliales, par un auteur inconnu), le délai entre les violences et la demande, sont examinées en urgence ou sur prise de rendez-vous. Tous les faits, même très anciens, et même ceux que les victimes ne veulent pas signaler à la justice, peuvent faire l'objet d'une prise en charge aux UMJ.

L'équipe médicale est constituée de huit médecins légistes qui travaillent à l'Institut Médico-Légal du CHU (Chef de service : Madame le Professeur Pauline Saint-Martin) et assurent une astreinte 24 heures sur 24 afin d'examiner en urgence les victimes dont l'état le nécessite, notamment celles qui ont subi des violences sexuelles récentes. Les victimes sont examinées à l'endroit où elles ont été accueillies ; c'est le médecin légiste qui se déplace : aux urgences, en gynécologie, dans les services hospitaliers. Les mineurs sont pris en charge aux UMJ ou à l'hôpital Clocheville.

La plupart des services du CHU sont susceptibles d'accueillir des patients victimes de violences conjugales : réanimation, orthopédie, neurotraumatologie, brûlé, chirurgie digestive, chirurgie thoracique et vasculaire, cardiologie, chirurgie maxillo-faciale, chirurgie plastique, gériatrie, C'est le médecin de garde qui accueille les victimes et qui entre alors en contact avec les médecins de l'IML.

Les médecins se déplacent également dans les établissements du groupement hospitalier de territoire (GHT) d'Indre-et-Loire, et dans les établissements hospitaliers du Loir et Cher, du Cher et du Loiret pour y examiner des victimes.